

INTERNATIONAL CIVIL
AVIATION ORGANIZATION

ORGANIZACIÓN DE AVIACIÓN
CIVIL INTERNACIONAL



ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE

МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ГРАЖДАНСКОЙ АВИАЦИИ

TEL: (254-2) 622395 ICAORD
(254-2) 622396 ICAODEPRD
(254-2) 622391 TECHNICAL
COOPERATION
(254-2) 622399 ADMINISTRATION

EASTERN AND SOUTHERN
AFRICAN OFFICE
UNITED NATIONS ACCOMODATION
LIMURU ROAD, GIGIRI
P.O. BOX 46294
00100 NAIROBI, KENYA

FAX: (254-2) 623028/520135/226706
SITA: NBOCAA
E-mail: icao@icao.unon.org

Réf: ES AN 4 /44 – 0422

le 22 juin 2004

Objet : Mesures Spécifiques requises pour la Mise en oeuvre du Minimum de Séparation Verticale Réduit (RVSM) dans la Région AFI

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Quatorzième Réunion du Groupe APIRG qui s'est tenue du 23 au 27 juin 2003 à Yaoundé au Cameroun. La Conclusion 14/21 a stipulé notamment ce qui suit :

Conclusion 14/21 : Mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI :

Il est conclu que :

Les Etats fassent tout leur possible pour mettre en oeuvre le RVSM dans les espaces aériens sélectionnés conformément au plan et à la date AIRAC du 20 janvier 2005 simultanément avec la Région CAR/SAM.

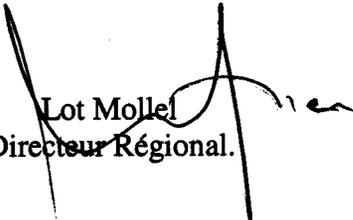
Comme vous le savez, les aéronefs non-homologués RVSM ne seront pas nécessairement autorisés à pénétrer dans l'espace aérien RVSM et ceci entraînera des désavantages économiques pour les exploitants concernés. En vue de respecter la date cible du **20 janvier 2005**, vous devez prendre des mesures appropriées pour respecter les dates cibles identifiées afin d'assurer la réussite de la mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI. Les mesures concernant la préparation de ce qui suit doivent être exécutées immédiatement:

- (a) Mise en Oeuvre du processus d'homologation RVSM de l'Etat pour les aéronefs et les exploitants;
- (b) Nomination des Superviseurs Nationaux du Programme RVSM;
- (c) Mise en oeuvre des Plans RVSM au niveau National;
- (d) Mise en Oeuvre des Manuels ATS au niveau National;

- (e) Formation des Contrôleurs de la Circulation Aérienne;
- (f) Mise en Oeuvre du Plan National de Sécurité;
- (g) Etude de l'Evaluation des Préparatifs RVSM chez les Exploitants; et
- (h) Publication des Circulaires d'Information Aéronautique (AICs) Nationales pour aviser les usagers de l'espace aérien de la Date de Mise en Oeuvre du RVSM.
- (i) Plan d'Action pour la Mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI.

Veillez noter que les copies des documents RVSM sont trouvables sur le site Web du RVSM OACI à savoir www/icao.int/esaf.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



Lot Molle
Directeur Régional.